

**Conseil des corporations de la
Couronne**

Une corporation de la Couronne du Manitoba

Rapport du troisième trimestre de 2002

This information is also available in English.
Please call (204) 949-5270.

Conseil des corporations de la Couronne

*Rapport du troisième trimestre
pour la période de trois mois ayant pris fin le
30 septembre 2002*

Table des matières	Page
Lettre d'accompagnement	
Rapport d'activités du Conseil	1
Rapports du Conseil	
Rapport sur la performance générale d'Hydro-Manitoba	1
Présentations au Conseil	4
Vue d'ensemble des états financiers du Conseil pour la période de neuf mois qui a pris fin le 30 septembre 2002 (non vérifiés)	5

Le 25 novembre 2002

Monsieur Gregory Selinger
Ministre responsable du Conseil
des corporations de la Couronne
Palais législatif, bureau 103
Winnipeg (Manitoba) R3C OV8

Monsieur le Ministre,

En vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, le Conseil doit publier un rapport trimestriel. Vous trouverez ci-joint le rapport s'appliquant à la période de trois mois ayant pris fin le 30 septembre 2002.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
G. HOFFMAN POUR
Arthur V. Mauro,
Président du conseil d'administration

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du troisième trimestre de 2002

Rapport d'activités du Conseil

Au cours du troisième trimestre, la Société Odyssees manitobaines Ltée et le Fonds de développement économique local ont fait des présentations au Conseil qui portaient sur leurs objectifs, leurs stratégies et leur performance.

Rapports du Conseil

**Rapport sur la performance générale
d'Hydro-Manitoba pour l'exercice
qui a pris fin le 31 mars 2002**

Performance actuelle

Hydro-Manitoba continue à connaître une solide performance générale et à progresser vers la réalisation de ses objectifs d'entreprise.

La société d'État a accompli de grands progrès en ce qui concerne la réalisation de ses objectifs financiers adoptés en 1995-1996. La contribution spéciale de 288 millions de dollars qu'Hydro-Manitoba devra verser à la Province au cours des prochaines années aura probablement des conséquences sur sa capacité à atteindre ses objectifs en ce qui concerne le financement des immobilisations et le ratio emprunts/capitaux propres. Hydro-Manitoba a annoncé que le paiement de cette contribution sera géré de façon à n'avoir aucun effet négatif sur les tarifs au consommateur.

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du troisième trimestre de 2002

Le pourcentage des ventes d'électricité à l'exportation par rapport au montant total des recettes tirées de l'électricité a dépassé l'objectif qui était fixé à 26 % d'ici 2007. Comme cela était mentionné dans de précédents rapports du Conseil, la modification des conventions comptables d'Hydro-Manitoba relatives à la conversion des opérations en devises a contribué à augmenter la valeur déclarée des recettes d'exportation. Des révisions ont été effectuées afin d'en arriver à une parfaite conformité avec les nouvelles dispositions mentionnées dans l'article 1650 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, article en vigueur pour toute fin d'exercice tombant le 1^{er} janvier 2002 ou après cette date.

L'objectif qui consiste à poursuivre l'amélioration de la sécurité en milieu de travail est la priorité numéro un d'Hydro-Manitoba. Pour améliorer les résultats dans ce domaine, la société continue de mettre au premier plan son système de gestion de la sécurité, ainsi que les visites sur les lieux de travail et la planification du travail.

En ce qui concerne la satisfaction générale des clients, les résultats sont bons, même si l'objectif recherché n'est pas encore atteint. La performance actuelle dans ce domaine ne s'est pas améliorée. Cela est peut-être dû en partie à l'augmentation du prix du gaz naturel au début de 2001, et à la couverture, préjudiciable pour Hydro-Manitoba, que les médias ont accordée aux préoccupations environnementales d'une partie de la population au sujet de la centrale électrique de Selkirk. Les résultats se sont améliorés en ce qui concerne la fiabilité du réseau. Le temps y a contribué puisque la période visée par le rapport incluait les conditions atmosphériques relativement calmes qui ont prévalu en

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du troisième trimestre de 2002

2001 et grâce auxquelles il y a eu moins de pannes de courant provoquées par des intempéries.

Système de mesure de la performance et de présentation de rapports

Comme le mentionnait le rapport du Conseil d'avril 2001 sur la mesure de la performance générale et la présentation de rapports, l'effort très poussé qu'Hydro-Manitoba consacre à l'élaboration, l'intégration et l'exécution de son système de gestion, lequel inclut la mesure de la performance, est un modèle de pratique exemplaire axée sur l'amélioration continue. Le système fait appel aux points forts de la société, adaptés à son histoire, auxquels elle peut recourir pour rester sur la voie de la réussite. Le système va au-delà de la mesure et constitue, en fait, un système de gestion.

Hydro-Manitoba continue à saisir les occasions d'amélioration en collaborant à des analyses comparatives avec l'Association canadienne de l'électricité et l'*Electric Utility Costing Group* (groupe d'étude sur le coût des services publics d'électricité). Pour des raisons de confidentialité, il est préférable de limiter le partage d'information provenant de ces organismes puisque d'autres gouvernements et services publics sont concernés. Les renseignements de l'Association canadienne de l'électricité se rapportent surtout à la mesure de l'exploitation des services publics canadiens d'électricité, une fiche d'évaluation équilibrée étant établie pour chaque niveau, y compris le niveau général. L'*Electric Utility Costing Group* recherche en particulier les meilleures pratiques de gestion du processus et de la performance dans le secteur du service public d'électricité en Amérique du Nord.

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du troisième trimestre de 2002

La brochure décrivant le plan d'affaires stratégique d'Hydro-Manitoba (*Corporate Strategic Plan*) est un document public que la société distribue lors des présentations qu'elle effectue pour rendre compte de ses activités au public. Hydro-Manitoba communique régulièrement avec son ministre responsable afin de l'informer des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs déclarés de politique publique.

Présentations au Conseil

Aucune nouvelle présentation n'a été faite au Conseil durant la période visée, concernant des allégations ou des plaintes contre une corporation de la Couronne relevant du Conseil.

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du troisième trimestre de 2002

**Vue d'ensemble des états financiers du
Conseil des corporations de la Couronne**
pour la période de neuf mois qui a pris fin le
30 septembre 2002 (non vérifiés)

Les frais d'exploitation sont récupérés des corporations de la Couronne par l'imposition d'une cotisation allouée au prorata et déterminée en fonction des recettes de chaque corporation de la Couronne. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les frais pour la période de neuf mois ont diminué de 55 000 \$ par rapport à la même période l'an dernier. La diminution est principalement attribuable à la diminution des dépenses au chapitre des honoraires professionnels, de l'amortissement et de la dotation en personnel.

Balance Sheet
(unaudited)

	September 30	
	2002	2001
	(thousands of dollars)	
Assets		
Current		
Cash	\$ 218	\$ 520
Accounts receivable	\$ -	3
	218	523
Capital assets (note 2)	8	7
	\$ 226	\$ 530
 Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets		
Current		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 43	\$ 52
Levies received in advance	41	153
Due to Manitoba Crown corporations	102	307
	186	512
Retirement allowances and other benefits payable	32	11
	218	523
Reserve reflecting net investment in capital assets	8	7
	\$ 226	\$ 530

Statement of Income and Reserve
Reflecting Net Investment in Capital Assets
(unaudited)

	Nine Months Ended September 30	
	2002	2001
	(thousands of dollars)	
Income		
Recoveries from corporations through levies	\$ 456	\$ 490
Interest	3	13
	<u>459</u>	<u>503</u>
Expenses	<u>460</u>	<u>515</u>
Excess of expenses over income	\$ (1)	\$ (12)
Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	<u>9</u>	<u>19</u>
Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<u>\$ 8</u>	<u>\$ 7</u>

Notes to Financial Statements
September 30, 2002

1. Recoveries of expenses from Crown corporations

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

2. Capital assets and depreciation policy

These are comprised of office furniture and equipment and computer equipment:

	September 30	
	2002	2001
	(in thousands of dollars)	
Cost		
Office furniture & equipment	\$58	\$52
Computer equipment	56	56
	<u>\$114</u>	<u>\$108</u>
Accumulated Depreciation		
Office furniture & equipment	51	50
Computer equipment	55	51
	<u>106</u>	<u>101</u>
Net Book Value	<u><u>\$8</u></u>	<u><u>\$7</u></u>

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

3. Statement of cash flows

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.